

## Compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2017

**Conseillers et conseillères Présents :** Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Alain SABATIER

**Conseillers et conseillères absents :** Chantal REYNAUD (procuration Pierre GENTES)

**Secrétaire de séance :** Laetitia BREYSSE

**Copie :** Secrétariat de mairie

### **Ordre du jour :**

- 1) Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018
- 2) Autorisation permanente des poursuites accordées au comptable public
- 3) Délibération pour autorisation les dépenses d'investissement 2018 avant vote du budget (limitée à 25% de 2017)
- 4) Renouvellement convention « analyse légionnelles » avec les laboratoires publics d'analyses TERANA Haute-Loire
- 5) délibération pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le village des Engoyaux
- 6) Devis Roux-Masson pour l'évacuation des fumées du bâtiment ancienne école route des Estables.
- 7) Complémentaire santé communale (partenariat AMF et AXA)
- 8) Lancement consultation travaux réalisation d'un cheminement piéton route de St Julien
- 9) Délibération pour adhésion au syndicat mixte du PNRMA
- 10) Courrier conjoint des familles ROUSSET (La tourette) et RIBBES (le Crouzet) commune de Laussonne
- 11) Remplacement de deux radiateurs anciens (plus de 15 ans) dans le cabinet médical (salle d'attente et de consultation) et deux radiateurs dans le local pétanque.
- 12) PA 043 115 17 P0001. Raccordement au réseau électrique du futur terrain Romain Jamon (Mme Renée Jamon est actuellement propriétaire de la parcelle ZD522).
- 13) Vente pavillon communal (AN390 : 312 m2) route de Freycenet à Laussonne
- 14) Divers

\*\*\*\*\*

### **Avant l'ouverture du conseil municipal 20h00**

A 20h00 intervention de Caroline Muller (directrice du PNRMA) et deux référents du PNRMA (Jacques-Henry Pointeau et Thierry Leclerc) pour présenter le PNRMA et surtout répondre aux questions des élus.

M le maire informe les élus que lors d'un échange téléphonique en date du 11 décembre 2017 il a informé Mme la Directrice du PNRMA de l'intérêt de la commune de Laussonne pour intégrer le périmètre du Parc des Monts d'Ardèche suite aux différents courriers d'information que nous avons reçu et suite à notre conseil municipal du 24 novembre dernier.

En effet, la loi sur la biodiversité et la protection des paysages parue en aout 2016 et le décret d'application de juillet 2017 précisent qu'il est possible pour les communes qui font partie du périmètre d'étude initial d'intégrer le Syndicat Mixte du Parc au cours des 6 mois suivant la parution du décret, puis lors des renouvellements des conseils municipaux.

Mme la Directrice précise que nous sommes dans un calendrier assez contraint car le comité syndical délibérera demain, mardi 12 décembre 2017 pour demander formellement la modification du périmètre et arrêter la nouvelle liste des communes membres du syndicat mixte.

En date du 12 décembre 2017, M le maire informe Mme la Directrice que la commune de Laussonne souhaite s'inscrire dans cette démarche et qu'elle donne son accord pour s'inscrire dans la liste des nouvelles communes qui intègrent le périmètre du parc mais que c'est sous réserve du vote de l'adhésion en conseil municipal.

### **Modification à l'ordre du jour :**

Le sujet n° 10 est retiré de l'ordre du jour.

Le point n° 13, la lettre des familles Rousset et Ribbes est rajoutée

Le conseil donne son accord.

### **1) Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018**

Ce sujet a été évoqué en conseil du 24 novembre 2017. Les dossiers DETR2018 sont attendus en Préfecture pour la date limite du 29 janvier 2018 (18 janvier dans le délai précédent)

Le conseil municipal proposera les dossiers suivants à la DETR 2018 :

#### **• Travaux pour réaliser une économie de consommation d'énergie de la salle polyvalente (fiche 13)**

Le conseil municipal travaille sur ce dossier depuis plusieurs années.

Comme suite à une étude de faisabilité réalisée en 2017 par le bureau d'étude AVP Inégnierie et une analyse de scénaris, il apparaît une solution qui permet de réaliser des économies de consommation d'énergie en jouant sur l'isolation thermique du bâtiment. En effet, les travaux prévoient le remplacement des portes d'entrée et d'évacuation (en ferraille) et de créer un SAS d'entrée. L'isolation en plafond sera renforcée et l'éclairage refait.

Le montant de l'économie de chauffage à réaliser est de l'ordre du 2000 € à 2500 € sur un coût global de chauffage de l'ordre de 4500 € annuel.

Au final, le cout des travaux pour la commune est suportable et le retour sur investissement est de l'ordre de 12 ans, ce qui est acceptable.

AVP Ingénierie n'a pas encore remis sa note de synthèse pour décrire et évaluer les travaux correspondants. Cette note est attendue dans les jours qui viennent. Idem pour l'étude au regard du chauffage de l'église.

M le Maire rappelle que AVP Ingénierie a été relancé plusieurs fois.

• **Travaux de construction de logements en centre bourg (fiche 12)**

- Le rez de chaussée de l'immeuble construit sur les parcelles AN95 et AN96 est acquis par un professionnel qui va créer une boucherie charcuterie (ouverture premier semestre 2019)
- L'étage (2 niveaux) est acquis par la commune de Laussonne pour y construire :
- Au premier étage : 3 logements (1 T1 de 29 m<sup>2</sup>, 1 T2 de 53 m<sup>2</sup> et 1 T3 de 60 m<sup>2</sup>)
- Au deuxième étage : 2 logements (1 T3 de 69 m<sup>2</sup> et 1 T4 de 90 m<sup>2</sup>)

Le cout estimatif des travaux de réhabilitation des deux immeubles en 5 logements est de 560900 €HT (hors travaux VRD pour l'aménagement extérieurs et les stationnements).

La commune de Laussonne demande une aide au titre de la DETR pour une première tranche de travaux préalables concernant plus particulièrement la construction de deux dalles, de la réfection complète du toit et du changement des fenêtres. De son coté le professionnel prévoit d'ouvrir son magasin mi 2019 ce qui implique que les travaux pour les locaux professionnels se déroulent entre mi 2018 et mi 2019. Un travail de concertation est à conduire avec le professionnel pour étudier la part de chacun pour les travaux à réaliser en partage de charge (dalle mitoyenne et toit de l'immeuble divisé).

• **Construction d'un pylône et des réseaux pour améliorer la couverture par les mobiles (fiche 3)**

Le conseil municipal de Laussonne estime que l'installation d'un pylône améliorera la couverture par les mobiles d'une grande partie du village de Laussonne et de la RD36. Contrairement à l'avis de l'opérateur Orange (et les autres) le village de Laussonne (versant sud masqué) est très mal desservi au plan de la couverture radio et de la saturation du réseau câble derrière le pylône du plateau de Moudeyres (nommé Laussonne dans les bases Orange).

Le pylône serait d'une dizaine de mètres de hauteur juste au dessus des arbres dans la zone boisée entre la Freydeyre et Babiol au dessus de la RD275. L'accessibilité des réseaux est à examiner plus en détail (voirie, électricité, réseau télécom). Dans le même temps il y a une question autour de « l'étude radio » et « l'intégration cellulaire » qui ne peut être étudiée que par un opérateur.

Le cout des travaux devrait être de l'ordre de 100000 € pour le pylône et la partie alimentation électrique. La partie électronique et antenne sont du domaine opérateur. M le maire a sollicité conseil auprès du Département et chez Orange pour connaître le cout estimé de fourniture et de montage d'un pylône d'une hauteur de 10 mètres environ (juste au dessus des arbres).

Dans ce domaine, il faut « brusquer » les choses quand elles ne viennent pas spontanément. Ce dossier DETR se présente comme un appel à projet en direction d'un opérateur et pourquoi pas en direction du département qui a financé par le passé des pylônes pour les mobiles. La réflexion se poursuit.

► Délibération sur le dossier DETR 2018 lors du prochain conseil municipal qui se tiendra en semaine 03 de janvier 2018.

**2) Autorisation permanente des poursuites accordées au comptable public**

Par mail du 30 octobre 2017, M Laurent Mourelon (trésorier) demande de bien vouloir lui accorder une autorisation permanente de poursuites afin de procéder au recouvrement des créances locales (décret n° 2009-125 du 3 février 2009). Un modèle de délibération est joint à son mail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord.

**3) Délibération pour autorisation des dépenses d'investissement 2018 avant vote du budget (limitée à 25% de 2017)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se conforme à la réglementation qui permet au maire d'engager des dépenses d'investissement pour l'année 2018 sur les chapitres 20, 21 et 23 sans pouvoir dépasser le seuil de 25% des dépenses d'investissement du budget 2017 sur les mêmes chapitres. Il autorise M le Maire à engager les dépenses d'investissement nécessaires dans ce cadre, jusqu'au vote du budget 2018 qui devrait intervenir en avril de la même année.

**4) Renouvellement convention « analyse légionnelles » avec les laboratoires publics d'analyses TERANA Haute-Loire**

Par courrier du 1 décembre 2017, le laboratoire public d'analyse (TERANA Haute-Loire) fait parvenir à M le Maire une convention « Légionnelles » car la précédente arrive à échéance. Une nouvelle convention la remplace à compter du 1 janvier 2018. Cette convention doit être signée avant le 22 décembre 2017 et est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Les travaux réalisés sur la commune de Laussonne dans l'année consistent en des prélèvements pour une mesure de la qualité de l'eau chaude des vestiaires du foot (niveau de température et qualité de l'eau). Le cout moyen pour la commune de ces analyses est de l'ordre de 140 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord.

**5) délibération pour les travaux d'enfouissement des réseaux sec dans le village des Engoyaux**

Par courrier du 12 décembre 2017, M le Président du SDE demande à la commune de Laussonne de bien vouloir délibérer pour des travaux de renforcement et de restructuration des réseaux BT, éclairage dans le village des Engoyaux. Le SDE assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux mais il appelle la commune de Laussonne à une participation financière. Il propose un modèle de délibération qui précise que le coût des travaux dans les conditions économiques actuelles est estimé à 22308,84 € TTC. Sur ce montant il sera demandé à la commune un montant de 22308,84 – (829 m x 8 €) = 15676,84 €. Le montant de cette participation pourra être revu en fin de travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

#### **6) Devis Roux-Masson pour l'évacuation des fumées du bâtiment ancienne école route des Estables.**

Les difficultés récurrentes de fonctionnement de la chaudière de l'ancienne école publique s'expliquent en partie par une obstruction du conduit de cheminée. En effet, un volume conséquent de débris de brique ou de sable a été retiré en bas du conduit. Le conduit est donc en très mauvais état ce qui se confirme par l'observation de la cheminée sur le toit qui est sur le point de tomber. C'est dans ce contexte qu'un devis a été demandé aux Ets Roux-Masson pour installer un conduit de fumée extérieur. La fourniture d'un réservoir fuel polyéthylène (780 € HT) est également prévue car nous avons des inquiétudes avec la cuve extérieure. L'ensemble du devis se monte à 3365,00 € HT (4038,00 € TTC). Le conseil municipal donne son accord car il y a urgence à réaliser les travaux correspondants qui seront inscrits au budget 2018 de la commune.

#### **7) Complémentaire santé communale AXA (il y a un partenariat entre l'AMF et AXA France)**

L'agence AXA France représentée par Mme Claire Masson et M. Bruno Mauclair sont venus en mairie en date du 6 décembre 2017 pour présenter la complémentaire santé communale dont pourraient bénéficier la population. La démarche vise à mettre en place un partenariat entre la commune et l'assureur AXA France.

Dans le cadre de ce partenariat :

- AXA fait moins 30% pour tous les contrats résidents « complémentaire santé communale ».
- Un questionnaire est distribué par les élus dans les boîtes aux lettres des particuliers.
- Il y aura une réunion publique avec une date et une heure retenue en amont.
- Un local pour une permanence mensuelle en mairie (à voir pour plus de précisions).
- La convention vaut pour la durée du mandat électoral.

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse de mettre en place un tel partenariat sur la commune de Laussonne.

#### **8) Lancement consultation travaux réalisation d'un cheminement piéton route de St Julien**

Publication d'un appel à concurrence dans le journal l'Eveil (JAL) en date du 15 décembre 2017.

Publication de cette appel à consultation dans la plateforme du CDG en date du 14 décembre 2017.

Fin de la consultation 16 janvier 2018.

Prévisionnel des travaux vers les mois d'avril ou mai 2018.

#### **9) Délibération pour adhésion au syndicat mixte du PNRMA**

Mme Caroline Muller Directrice du PNRMA est venue devant les élus du conseil municipal pour leur présenter les activités du PNRMA. Jacques-Henry Pointeau et Thierry Leclerc référents du PNRMA sont également présents pour apporter leur vision et leur expérience d'élus municipaux (Moudeyres et Freycenet-Lacuche respectivement).

La présentation a été très intéressante au regard des activités du PNRMA et a donné lieu à de nombreuses questions / réponses. L'adhésion a certes un coût mais les élus estiment que le PNRMA apporte du soutien et une expertise à une commune dans un environnement de plus en plus compliqué dans le montage administratif et technique des dossiers et leur financement au regard des aides financières auxquels ils peuvent prétendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord pour que la commune de Laussonne adhère au PNRMA dès le 1 janvier 2018.

#### **10) Courrier conjoint des familles ROUSSET (La tourette) et RIBBES (le Crouzet) commune de Laussonne**

Par lettre A&AR du 13 décembre 2017 les familles ROUSSET et RIBBES expriment leur mécontentement au regard de l'entretien de la voirie communale entre le village du Crouzet et la maison de la Tourette.

M le maire donne lecture de cette lettre devant les élus du conseil municipal.

M le maire fait remarquer que la voirie entre la RD36 et la Tourette en passant par le village du Crouzet est entretenue au même niveau que l'ensemble de la voirie communale.

M le maire précise que la commune possède 38 km de voirie communale.

Le coût de revient de travaux de type tricouche est de 9 € / m<sup>2</sup> en moyenne.

Pour l'ensemble de la commune le coût de revient serait de 38000 x 3 (ml de large) x 9 = 1026000 € ce qui est considérable. Un tel montant réparti sur 20 ans donne un coût annuel de 51300 € .

Le coût de revient en enrobés (110 € la tonne en 2016 et 2017). Le coût en enrobés serait de l'ordre de 38000 x 3 x 18 = 2052000 €. Un tel montant réparti sur 20 ans donne un coût annuel de l'ordre de 100000€ ce qui dépasse largement les moyens de la commune. En réalité, la commune de Laussonne met en moyenne 50000 € dans les travaux de restructuration de voirie commune depuis une dizaine d'années.

M le maire rappelle que la commune de Laussonne n'a pas les moyens de mettre plus de 50000 € dans ce type de travaux dans le budget annuel. Pour ce qui concerne la VC entre les villages du Crouzet et de la Tourette un état de la chaussée sera effectué par les élus de la commission travaux au moyen de photos et autres observations. La commission travaux aura une vision globale de l'état de la voirie communale sur l'ensemble de la commune à la sortie de l'hiver 2017-2018. Le conseil municipal effectue un arbitrage dans le programme de travaux de voirie communale sur la base de critères de priorités en lien avec l'état de la voirie, la fréquentation, etc.. Le critère « préférenciel » n'entre pas dans l'arbitrage. Sur l'ensemble de la commune, tous les secteurs de la commune sont examinés et traités de la même manière. M le maire fera réponse en ce sens à ce courrier.

**11) Remplacement de deux radiateurs anciens (plus de 15 ans) dans le cabinet médical (salle d'attente et de consultation) et deux radiateurs dans le local pétanque.**

M le maire demande un devis à M. Michel Cortial.  
Affaire en cours.

**12) PA 043 115 17 P0001. Raccordement au réseau électrique du futur terrain Romain Jamon (Mme Renée Jamon est actuellement propriétaire de la parcelle ZD522).**

Par courrier du SDE du 4 décembre 2017, ce dernier expose qu'il réalisera une extension du réseau qui ne servira pas à desservir un seul pétitionnaire mais qui pourra techniquement bénéficier à plusieurs usagers (de 12 à 15 maisons à terme sur la zone).

Cette formule nécessite une extension du réseau électrique en domaine public jusqu'à l'angle de la parcelle à desservir soit environ 50 mètres. Traditionnellement la commune fournit le génie civil. Si elle ne le fait pas le syndicat demande une participation de 10 €/m soit 500 € environ. Cette participation totale ou partielle sera intégrée dans la convention de participation aux frais de raccordement et d'équilibre entre la commune et Romain Jamon. Les frais de branchement seront réglés directement à ENEDIS par le pétitionnaire.

Le dossier suit son cours.

**13) Vente pavillon communal (AN390 : 312 m2) route de Freycenet à Laussonne**

L'agence du plateau n'a pas eu de contact au prix de 50000 € + 7000 € (rémunération mandataire).

Le conseil municipal estime que le prix de vente proposé est trop élevé.

M le Maire propose de prendre contact « Tempère Immobilier » installé à Rosières. Le contact est Séverine Darne 0750456378 qui fera une évaluation du bien en fonction du marché local.

**14) Divers**

**14-1) Sonnette école publique**

Entre la solution Audio (4420 €HT / 5304,00 €TTC) et la solution Vidéo (5650,00 €HT / 6780,00 €TTC) on s'oriente vers la solution Vidéo. Inscription dans le budget 2018.

**14-2) Salle des fêtes**

La commission animation propose de modifier le prix de location de la salle des fêtes. Un tarif pour le WE (samedi et dimanche) au prix de 300 € (tarif unique) nettoyage compris. Attention au coût de chauffage qui va échapper au contrôle des élus. Toutefois le risque se trouve limité dès lors que l'application de la nouvelle tarification prendrait effet dès la réalisation des travaux d'économie d'énergie à réaliser sur les locaux.

**14-3) Projet d'accueil d'une activité de tir à l'Arc (pilotage Marie-Hélène Chapuis)**

En partenariat avec un club velave de tir à l'Arc une initiation à cette activité se mettrait rapidement en place sur la commune. Dans un premier temps dans la salle des fêtes de 18 heures à 20 heures le jeudi à raison d'une fois par mois. Toujours en partenariat avec un club Velave un entraînement en pleine nature est à étudier rapidement. Il faut trouver un lieu (ancien camping et terrains voisins, proximité de l'ancienne gare des Badioux, etc..).

La réflexion se poursuit mais sur le principe le conseil municipal est unanimement favorable au développement d'une telle activité Tir à l'Arc sur le territoire de la commune.

**14-4) Adressage des « habitations » sur la commune de Laussonne** et alimentation du Fichier National des Adresses.

Le travail de concertation (nom de rue ou de lieu et n°) suit son cours.

**14-5) Cérémonie des vœux 2018.**

Des élus demandent un créneau d'intervention pendant la présentation des vœux du maire à la population.

M le maire est tout à fait favorable à condition de respecter le timing du déroulement et la durée acceptable de la manifestation. Chaque président de commission qui souhaite intervenir communique son domaine d'intervention à M le Maire pour insertion des sujets dans le powerpoint prévu des vœux 2018.

Fin de réunion 23h00

Maire : Pierre GENTES